

SUBVENTIONS POUR LES SÉJOURS D'ENFANTS âgés de moins de 18 ans

Identification du demandeur

Quotient Familial ≤ 15 000 €
Revenu fiscal de référence N – 1
Nbre de part(s) fiscale(s)

Nom : Prénom :
 Date de naissance :
 Nom du conjoint :
 Adresse :
 CP : Ville :
 N° Sécurité sociale :
 Composante / Labo / Service : Catégorie : A B C
 Tel. Domicile : Tel. Professionnel :
 Mail :

Conditions d'attribution

- ↘ Être titulaire ou contractuel(le) de plus de 6 mois à l'Université de Bordeaux, employé(e) au moins à mi-temps
- ↘ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 15 000 €
- ↘ Les organismes doivent avoir obligatoirement un agrément « jeunesse et sport » ou « Label gîtes de France » ou « VVF »
- ↘ Les séjours de vacances organisés par des organismes à but lucratif sont exclus du dispositif
- ↘ Cumul impossible avec une prestation identique du conjoint

Types de séjour

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Séjour sans hébergement : centre aéré
<input type="checkbox"/> Séjour avec hébergement : colonie de vacances
<input type="checkbox"/> Séjour en gîte de France ou centre familial de vacances agréé (limite portée à 20 ans pour les enfants en situation de handicap) | <input type="checkbox"/> Séjour éducatif d'une durée minimum de 5 jours
<input type="checkbox"/> Séjour linguistique à l'étranger pendant les vacances scolaires
<input type="checkbox"/> Séjour en centre spécialisé pour enfants handicapés (sans limite d'âge) |
|---|---|

ENFANT			DATES DU SÉJOUR		NBRE DE JOURS		MONTANT
Prénom	Nom	Date de naissance	du	au	J.	½ J.	

Partie à remplir par le responsable de la structure d'accueil

Je, soussigné(e),, responsable de la structure, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessous :

Identification de l'organisme Nom : Adresse : CP : Ville : N° agrément de l'organisme (obligatoire) :	Cachet et signature
---	----------------------------

Les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel. La demande doit être déposée au cours de la période de douze mois qui suit le fait générateur de la prestation (Circulaire FP/4 n°1931 du 15 juin 1998). Taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 selon la Loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances. NOR : CPPX2535679L.

Ces prestations ne peuvent être supérieures au montant engagé par l'agent.

« La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 441.1 et 441.6 du code pénal) ».

Signature du demandeur Date : Signature :	Par délégation, pour Madame Marie-Béatrice CELABE, Directrice Générale des Services adjointe – Déléguée au pôle AGRH Vincent MAROT Responsable administratif et financier du SUAS
---	--

**SUBVENTIONS POUR LES SÉJOURS D'ENFANTS
âgés de moins de 18 ans**



**Pièces justificatives à fournir obligatoirement pour tout traitement de votre dossier
Pour tout dossier envoyé par voie électronique, toutes les pièces doivent être au format PDF.**

Le dossier ne sera pas traité si des pièces sont manquantes

- Relevé d'identité bancaire – RIB du demandeur
- Copie du (ou des) contrat(s) ou de l'arrêté de nomination
- Copie du dernier bulletin de salaire (disponible sur votre ENT)
- Copie de l'avis d'imposition sur les revenus N - 1
En cas de cohabitation maritale, joindre les deux avis d'imposition
- Facture au nom de l'agent avec mention « acquittée » ou « payée » précisant :
 - ✓ Dates, durée effective, lieu et prix du séjour
 - ✓ Montant de la participation versée par l'agent
 - ✓ Numéro d'agrément délivré par « Jeunesse et sport » ou « Gîtes de France » ou « VVF »
- Copie du livret de famille dans son intégralité
- Attestation de paiement et du quotient familial de la CAF
- L'attestation de l'employeur du deuxième parent certifiant le non versement d'une subvention
 - À défaut d'employeur ou si le deuxième parent ne peut être contacté, compléter l'attestation sur l'honneur ci-dessous :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR à compléter par l'agent

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur que le deuxième parent ne perçoit aucune subvention de même nature d'une autre administration ou d'un autre organisme pour le séjour (intitulé du séjour)

de mon enfant.....

qui s'est déroulé du.....au.....

Fait àle.....

Signature